



N° de résolution  
ou annotation

4386

2022-05-8172

*Procès-verbal*  
*de la Municipalité d'East Broughton*

**SEANCE EXTRAORDINAIRE DU  
5 mai 2022**

À une séance EXTRAORDINAIRE du Conseil, tenue le 5 mai 2022 à 15 h 30 et enregistrée, tel que l'exige le décret du gouvernement du Québec, en lien avec la pandémie au coronavirus et à laquelle les conseillers suivants étaient présents :

- Maire - Monsieur Jean-Benoit Létourneau
- District No 1 - Monsieur Jean-Paul Grondin
- District No 3 - Madame Julie Leblond
- District No 4 - Madame Samantha Jalbert-Paré
- District No 5 - Monsieur André Roy
- District No 6 - Monsieur Rénald Drouin

formant le quorum de ce susdit conseil avec et sous la présidence de monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire. Le conseiller Darrell Paré est absent.

Madame Marie-France Faucher assiste également à cette séance.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Jean-Benoit Létourneau, maire, ouvre la séance à 15h50 avec un mot de bienvenue.

Tous les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation conforme à l'article 152 cm et valide la tenue de cette séance extraordinaire.

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Jean-Benoit Létourneau fait la lecture de l'ordre du jour.

1.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du règlement d'emprunt numéro 2022-231 concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie situé au 4278, route 112 East Broughton.
4. Engagement d'une nouvelle directrice générale
5. Engagement des employés étudiants pour terrain de jeux et soccer
6. Construction cabane du marqueur
7. Cours « Rester seul et Gardiens Avertis »
8. Dérogation Mineure Stéphane Roy
9. Levée de la séance

2.

Il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour.

3.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2022-231**

**4386**



2022-05-8173  
N° de résolution  
ou annotation

4387

Le comité des relations humaines avait choisi une personne comme nouvelle directrice générale, mais étant donné que cette personne s'est désistée, le poste est remis en affichage ainsi que celui de directeur des travaux publics.

4. **ENGAGEMENT DE LA NOUVELLE DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
Il est proposé par Madame Samantha Jalbert Paré, appuyé par Monsieur André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement d'emprunt numéro 2022-231, intitulé « Règlement d'emprunt concernant la construction d'une nouvelle caserne incendie » situé au 4278, route 112, East Brroughton et décrétant un emprunt de 5 273 700 \$. Il n'y a eu aucun changement au projet de règlement.

5. **ENGAGEMENT DES EMPLOYÉS ÉTUDIANTS ÉTÉS POUR TERRAIN DE JEUX ET SOCCER**

Attendu que le comité de sélection a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter les meilleurs candidats pour le camp de jour 2022; En conséquence, il est proposé Monsieur Renald Drouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher :

- Adrianna Vachon (16,25 \$/h)
- Kelly-Anne Luneau (14,50 \$/h)
- Laurie Lèvesque (14,75 \$/h)
- Sarah Paré (14,75 \$/h)
- Arielle Bédard (14,75 \$/h)
- Rosalie Laplante (14,25 \$/h)
- Maxime-Olivier Roy (14,75 \$/h)
- Alyssa Poulin (15,00 \$/h)
- Dorianne Gilbert (14,25\$/h)
- Lucas Bolduc (14,50 \$/h)

Attendu que le comité de sélection a effectué toutes les démarches possibles afin de recruter les meilleurs candidats pour le soccer 2022; En conséquence, il est proposé par Monsieur Jean-Paul Grandin et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher :

- Marie-Philipppe Giguère (15,50 \$/h)
- Laurie Lèvesque (14,50 \$/h)
- Arbitres
  - Mathis Lessard (14,50 \$/h)
  - Anthony Vachon (14,50 \$/h)
  - Sara Fontaine (14,25 \$/h)

6. Construction cabane du marqueur

Il est proposé par Madame Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le comité de baseball à installer une cabane pour les marqueurs.

7. Cours « Rester Seul et Gardiens Avertis »



N° de résolution ou annotation

2022-05-8177

Suite à la demande de contribuables afin de dispenser les cours « Rester Seul et Gardiens Avertis », il est proposé par Madame Julie Leblond et résolu à l'unanimité des conseillers que ces cours soient offerts et que ceux-ci soient dispensés dans la salle municipale.

8.

Demande de dérogation mineure DM-2022-01 de Monsieur Stéphane Roy, domicilié au 268, rue d'Assise à Vallée Jonction.

Mise en situation

M. Roy fait une demande de dérogation afin de lotir des terrains situés sur la rue Létourneau avec une façade de 19,96m au lieu de 22,86m comme le stipule le règlement de lotissement.

Ce lotissement permettrait d'obtenir 4 terrains afin de construire 4 résidences au lieu de trois dans la rue Létourneau. Il semblerait qu'un promoteur immobilier est intéressé à commencer la construction en mai 2022.

Étant donné que ce branchement ne correspond pas à nos normes habituelles d'installation

2022-05-8178

Il est proposé par le conseiller André Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la dérogation mineure DM-2022-01 de Monsieur Stéphane Roy soit acceptée.

Mais il est bien entendu que Monsieur Stéphane Roy, entrepreneur, demeurera responsable de l'installation du système d'aqueduc et d'égout de ces quatre résidences. La vérification de la capacité du branchement de service existant-Rue Létourneau a été produite par les ingénieurs Jean-François Poirier et Guillaume Gagnon.

9.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Samantha Jalbert Paré et résolu à l'unanimité des conseillers de clore la séance à 15h58.

2022-05-8179

Jean-Benoit Létourneau, maire

Marie-France Faucher, directrice générale et greffière-trésorière par intérim